

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2024

Edition du
03 février 2014

DANS CE NUMÉRO

Les fenêtres ne peuvent pas être à la fois ouvertes et fermées! (Jean-Pierre Ghelfi)

Avec 6,2 millions d'habitants, y aurait-il moins de bouchons sur les routes et la pression sur les loyers serait-elle moindre?

Le chemin pavé d'obstacles du tournant énergétique (Jean-Daniel Delley)

Après l'abandon du nucléaire, le consensus est plus difficile sur les modalités

Imposition des entreprises: des décisions difficiles (Lucien Erard)

Pas facile de faire risette fiscale aux entreprises sans mettre les finances publiques en situation délicate

Libre circulation des personnes et «dumping» salarial (Jean-Pierre Ghelfi)

Au sein de l'Union européenne aussi, les conditions de travail des travailleurs détachés devront respecter les usages locaux

Les fenêtres ne peuvent pas être à la fois ouvertes et fermées!

Avec 6,2 millions d'habitants, y aurait-il moins de bouchons sur les routes et la pression sur les loyers serait-elle moindre?

Jean-Pierre Ghelfi - 03 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25171>

Les résultats du [second sondage de la RTS](#) concernant l'initiative de l'UDC sur l'immigration dite de masse sont atypiques: le camp du oui se renforce et celui du non faiblit. Habituellement on observe l'évolution inverse.

Les initiatives bénéficient le plus souvent d'un *a priori* favorable dans la population, qui faiblit au fur et à mesure que la campagne met en évidence les points faibles, discutables, critiquables. Par exemple, l'initiative de l'UDC «*pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants*» a commencé par être soutenue par deux tiers des personnes, mais finalement rejetée par 59% des votants le 24 novembre dernier.

Peut-on faire l'hypothèse qu'un argument fait d'autant plus mouche qu'il est largement repris et commenté par les médias: la Suisse ne peut pas indéfiniment accueillir quelque 80'000 travailleuses et travailleurs migrants supplémentaires chaque année, ce qui équivaldrait à aménager chaque lustre une ville de la grandeur de Zurich.

Il n'est pas évident, pour autant, que la solution à ce problème consiste à remplacer le principe de la libre circulation des personnes

négocié avec l'Union européenne par le retour au système du contingentement de la main-d'œuvre étrangère, que la Berne fédérale avait promis d'instituer pour contrer l'initiative du Parti républicain de James Schwarzenbach - initiative rejetée le [7 juin 1970](#) par 654'844 voix (54%) contre 557'517, et par 13 cantons et 4 demi-cantons contre 6 cantons et 2 demi-cantons (ces derniers étaient Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Fribourg, Soleure, Nidwald et Obwald); il sera intéressant d'observer le 9 février l'évolution en 44 ans de la carte des cantons acceptant et refusant deux initiatives analogues.

Longue période

Comment se présente le solde migratoire de la population résidente étrangère sur la longue période? Il atteint 1,1 million de personnes entre [1975 et 2012](#), soit 30'000 personnes en moyenne par année.

Ce solde est étroitement corrélé à la conjoncture économique: il est négatif durant la deuxième moitié des années 70; de l'ordre de 16'000 personnes par année au cours de la première moitié des années 80; et d'environ 11'000 personnes par année entre 1995 et 2000.

Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes en 2002, le solde migratoire annuel moyen s'établit à 62'000 personnes. Chiffre nettement supérieur à la tendance de longue durée, qui résulte probablement du fait que non seulement la conjoncture est bonne en Suisse, mais qu'elle s'est surtout dégradée à la suite de la crise financière dans de nombreux pays européens.

L'analyse démographique ne doit cependant pas se limiter à cette seule observation. Il faut poursuivre le raisonnement jusqu'au bout et se demander comment aurait évolué la population résidente totale si nous n'avions eu, entre 1975 et 2012, ni soldes migratoires positifs ni naturalisations (880'000). La population indigène serait passée de 5,4 millions à 6,2 millions de personnes.

Enfants gâtés

Difficile évidemment d'imaginer ce que serait ce pays aujourd'hui avec presque deux millions d'habitants de moins. L'âge moyen de sa population serait nettement plus élevé et le financement de son système de sécurité sociale serait soit beaucoup plus coûteux, soit nettement moins développé. Y aurait-il moins de bouchons, eu égard au fait qu'il

n'y aurait pas eu la main-d'œuvre indispensable pour aménager une bonne partie du réseau des routes dont nous disposons? La pression sur les loyers serait-elle moindre compte tenu du fait que nous n'aurions pas pu engager le personnel nécessaire pour construire les immeubles existants? Et comment auraient évolué la situation économique, la recherche dans l'enseignement supérieur et les entreprises, la création de nouvelles entreprises indispensables pour renouveler le tissu économique du pays?

Le renforcement du camp des partisans de cette initiative est

l'expression du syndrome d'enfants gâtés qui veulent le beurre et l'argent du beurre: pouvoir disposer de cette main-d'œuvre étrangère qui contribue indiscutablement au dynamisme de l'économie sans en avoir ce qu'ils considèrent comme des inconvénients.

Enfants gâtés, d'autant plus qu'en réalité, aucun parti politique - et l'UDC le premier - n'a envisagé à aucun moment ces dernières décennies, et mêmes ces dernières années, de freiner le dynamisme économique du pays. C'est même tout le contraire. La Confédération comme les cantons ont mis en place des

politiques de promotion de l'économie. La politique fiscale a été aménagée pour que les «riches contribuables» et les grandes entreprises viennent s'établir ici. Toutes les communes souhaitent disposer de leur «*Silicon Valley*». L'aménagement du territoire n'a pas été pensé et organisé pour éviter sinon limiter un accroissement constant du trafic des pendulaires.

Autant de contradictions que DP avait déjà analysées en décembre dernier ([DP 2017](#)). On ne peut pas tout faire pour tenir les fenêtres ouvertes et, simultanément, vouloir les fermer!

Le chemin pavé d'obstacles du tournant énergétique

Après l'abandon du nucléaire, le consensus est plus difficile sur les modalités

Jean-Daniel Delley - 31 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25165>

La Suisse a réagi de manière inhabituellement rapide à la catastrophe de Fukushima. Après la décision de renoncer au nucléaire et l'élaboration d'une stratégie à l'horizon 2050 ([DP 1986](#)), c'est maintenant l'heure de la concrétisation. L'accord sur les principes fait place à des conflits d'intérêts bien substantiels.

Sur la faisabilité technique et économique de l'abandon du nucléaire, le consensus est large. Par exemple les [analyses](#) du professeur Gunziger, un spécialiste incontesté,

montrent que la Suisse, grâce à ses barrages hydroélectriques - construits ou planifiés - dispose d'une capacité de stockage suffisante pour atteindre l'autarcie électrique, sans apport de l'énergie nucléaire ni de centrales à gaz.

L'économiste saint-gallois Rolf Wüstenhagen arrive à la même [conclusion](#).

C'est sur les modalités et les coûts de la transition que les avis divergent. Faut-il décentraliser la production en dispersant les installations photovoltaïques ou au contraire favoriser de grandes centrales?

Promouvoir activement les énergies renouvelables ou miser sur une transition avec des centrales à gaz? L'effort doit-il porter en priorité sur les économies ou sur le développement des énergies renouvelables?

La réponse à ces questions peut bousculer fortement des intérêts en place. Les électriciens privilégient bien sûr les grandes centrales et le développement d'une production contrôlée par eux, avec l'appui d'Economiesuisse qui ne cache pas son opposition à la stratégie du Conseil

fédéral; il s'agit pour eux de prolonger au maximum la durée de vie des centrales nucléaires, déjà largement amorties. Au contraire de l'Usam qui voit dans le tournant énergétique un marché colossal pour les PME: installations solaires individuelles, rénovation et isolation des bâtiments notamment.

Quant aux coûts de ce tournant, la bataille des chiffres fait rage. En 2011, le patron d'Alpiq, un groupe né de la fusion d'Atel et d'EOS exploitant les centrales de Gösgen et de Leibstadt, annonçait un quadruplement du prix de l'électricité (*Le Temps*, 28.03.2011). Par contre il ne pipait mot du coût que représenterait le renouvellement du parc nucléaire existant. Pour sa part, le Conseil fédéral estime à 5 centimes par kWh l'augmentation due à l'abandon du nucléaire. A noter qu'en valeur réelle le prix de l'électricité a baissé de 27% au cours des trente dernières années.

La stratégie énergétique 2050 sera confrontée à de nombreuses incertitudes. Du côté de la production, la géothermie n'a pas encore maîtrisé tous les obstacles techniques et l'acceptabilité des éoliennes n'est pas garantie. Mais c'est dans le

domaine des économies que s'annoncent les principales difficultés. Comment modifier les comportements individuels et rendre économiquement attractifs le renouvellement des équipements et les rénovations?

En matière de prescriptions, les premières votations cantonales ne sont guère encourageantes ([DP 1989](#)). Les cantons, qui ne veulent rien lâcher de leurs compétences en matière de droit de la construction, élaborent un concordat pour régler de manière uniforme les prescriptions relatives aux nouveaux immeubles et aux rénovations. Alors que précisément l'uniformité devrait justifier une compétence fédérale!

Le premier paquet législatif concrétisant la stratégie à l'horizon 2035 - la loi sur l'énergie et neuf autres lois - passe maintenant au crible de l'examen parlementaire. La commission du Conseil national est entrée en matière. Mais une majorité veut déficeler le paquet de manière à atténuer le risque référendaire: d'un côté les mesures destinées à diminuer les émissions de CO₂, de l'autre celles qui fixent le système d'incitation et les moyens en faveur des énergies renouvelables. Avec le risque de détruire la cohérence de la

stratégie et de ne pas atteindre les objectifs de réduction, de la consommation d'énergie en général et d'électricité en particulier, visés par ce paquet.

Qu'importe: la commission a décidé de ne pas mentionner ces objectifs dans la loi, un premier pas qui ouvre la voie à un affaiblissement de la stratégie. Sans objectifs, plus de contrainte dans le choix de mesures efficaces.

Elle a également décidé de supprimer l'obligation faite aux cantons, avant d'autoriser la construction d'une centrale à gaz, d'examiner si cette production n'est pas possible à partir d'énergies renouvelables. Enfin l'UDC et le PLR ont tenté sans succès de renvoyer le projet au Conseil fédéral. Les seconds, adversaires des mesures prescriptives et des subventions, préféreraient passer tout de suite à la deuxième étape de la stratégie qui prévoit l'introduction de taxes d'incitation. Cet argument laisse pantois quand on sait que ces mêmes partis ont jusqu'à présent systématiquement rejeté de telles taxes.

Le large consensus exprimé en faveur de l'abandon du nucléaire commence donc à s'effiloche dès lors qu'il s'agit de préciser les contours de l'avenir énergétique du pays.

Imposition des entreprises: des décisions difficiles

Pas facile de faire risette fiscale aux entreprises sans mettre les finances publiques en situation délicate

Lucien Erard - 29 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25161>

Sous la triple pression des attentes de l'OCDE, du G20 et de l'Union européenne et malgré les craintes des cantons et des communes suisses, la Confédération s'engage dans une troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Dossier multidimensionnel, techniquement compliqué et politiquement difficile, auquel le département fédéral des finances (DFF) consacre déjà toute une [page thématique](#) de son site, avec moult liens, dont un sur un glossaire - c'est tout dire.

Au centre des enjeux de cette nouvelle révision de la législation fiscale fédérale se trouvent les sociétés dites à statut spécial (*holdings*, sociétés de domicile et sociétés mixtes) auxquelles les cantons et les communes accordent certains avantages, notamment l'exonération des bénéficiaires acquis à l'étranger. Or, la Confédération ne pourra éviter de supprimer cette franchise, affirment les experts de l'administration fédérale dans leur rapport du 11 décembre 2013 sur *Les mesures visant à renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse*, regroupées dans RIE III.

Les auteurs du projet cherchent tout naturellement à éviter que le nouveau système d'imposition ne motive le

départ de la totalité ou de la plus grande partie des entreprises concernées. Pour parer ce danger, ils font confiance à la «*souveraineté fiscale*» des cantons. Chacun d'entre eux est laissé seul juge de l'opportunité et de la quotité des réductions d'impôts sur les bénéficiaires à offrir aux entreprises sises sur son territoire. Le nouveau taux unique global sur les bénéficiaires des sociétés locales - on évoque 13 à 14%, impôt fédéral compris - permet d'évaluer la perte financière sur les entreprises imposées jusqu'ici normalement.

Mais comment savoir quelles sociétés à statut spécial, que leurs activités non opérationnelles rendent particulièrement mobiles, partiront et lesquelles resteront? Leur décision n'aura pas seulement des conséquences financières évidentes, mais également certaines répercussions économiques, sur les marchés de l'emploi et de l'immobilier en particulier. Pour contribuer à «*fixer*» les sociétés mobiles, à condition que la pratique internationale continue de le tolérer, on envisage d'autoriser un taux réduit pour les revenus de la propriété intellectuelle («*patent box*») ou commerciale («*license box*»). Jolie ruse pour éviter aux cantons d'avoir à trop diminuer leur taux d'impôt applicable aux bénéficiaires

ordinaires.

Les cantons exigent que toute perte de recettes fiscales soit, au moins partiellement, compensée par des versements de la Confédération. Le calcul risque de jouer, dans la mesure où cette dernière est elle-même intéressée au maintien des sociétés à statut spécial dont elle impose les bénéficiaires. Ce qui lui vaut en moyenne annuelle des rentrées de 3,6 milliards de francs, soit près de la moitié des recettes de l'impôt fédéral sur les bénéficiaires. Pour financer les versements compensatoires, les experts du DFF envisagent un recours à une ressource traditionnelle (augmentation de la TVA) ainsi qu'à une solution plus nouvelle: une taxe sur les plus-values mobilières qui permettrait d'imposer les bénéficiaires des gains en capitaux plutôt que les entreprises elles-mêmes. A noter que cet impôt existe dans la grande majorité des pays de l'OCDE.

Fédéralisme oblige, les experts insistent aussi sur la nécessité de revoir de fond en comble la péréquation financière. Ce système intercantonal de réglage et répartition des ressources se confirme comme un chantier en perpétuelle adaptation. Comme si la complication et l'équité évoluaient en raison directe...

Laisser chaque canton fixer son futur taux d'impôt sur les bénéfiques ouvre à la concurrence fiscale intercantonale le marché des sociétés à statut spécial, très mobiles et jusqu'ici imposées au même taux dans toute la Suisse - celui de l'impôt fédéral direct. Lorsqu'ils s'efforceront d'apprécier les effets de leurs choix en matière de taux d'impôt, les cantons ne pourront manquer de prendre en compte cette concurrence. Car le risque est plus élevé qu'une entreprise se déplace à l'intérieur de nos frontières plutôt que de déménager très loin, dans l'un des rares pays offrant des conditions fiscales aussi favorables que les nôtres.

Les directeurs cantonaux des finances se prononcent sur le rapport du groupe d'experts ce 31 janvier, la Conférence des cantons le 21 mars prochain. Comment chaque canton va-t-il évaluer les conséquences d'une baisse d'impôts et les risques

qu'elle ne suffise pas à maintenir les emplois? Ceux des cantons ayant un grand nombre d'entreprises imposées au taux ordinaire ne pourront pas, pour des raisons financières, l'abaisser dans une trop forte mesure, et perdront vraisemblablement une partie de leurs sociétés à statut spécial. Le risque existe dans les cantons de Vaud, de Genève et de Bâle notamment. D'autres, comme Zurich, parce qu'ils n'abritent que peu de sociétés à statut spécial, pourront probablement éviter une trop forte baisse de leur taux. Quant à Zoug, mais aussi à Lucerne, qui ont tout misé sur la concurrence fiscale, ils comprennent aujourd'hui que les baisses d'impôts excessives conduisent à de grosses difficultés budgétaires.

L'affaire est entendue. La nouvelle réforme - à la baisse comme les précédentes - de l'imposition des personnes

morales, aura pour effet d'augmenter les revenus de ceux qui touchent les bénéfiques des entreprises et d'exercer des pressions encore accrues sur les finances de la Confédération, des cantons et des communes. Et pourtant, il s'avère urgent de trancher, car les entreprises concernées ne détestent rien moins que l'incertitude sur l'avenir.

Surtout qu'au G20 et à l'OCDE se préparent de nouvelles normes d'imposition pour que les entreprises soient contraintes de payer l'impôt là où elles sont actives et génèrent leurs profits. Ce projet concerne nombre de «sociétés administratives» établies en Suisse où elles transfèrent leurs bénéfiques. Personne ne sait exactement quelles répercussions le programme en vue aura sur l'état des finances publiques dans notre pays. Mais tout le monde présume qu'elles seront importantes.

Libre circulation des personnes et «dumping» salarial

Au sein de l'Union européenne aussi, les conditions de travail des travailleurs détachés devront respecter les usages locaux

Jean-Pierre Ghelfi - 28 janvier 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25155>

Les commissions tripartites chargées de l'observation du marché de l'emploi sont régulièrement confrontées à des problèmes relatifs aux conditions d'emploi et de rémunération des travailleurs détachés et des prétendus

«travailleurs indépendants».

A cet égard, les organisations syndicales et patronales ont un intérêt commun à exercer des contrôles réguliers pour éviter que se développent des situations de concurrence

déloyale au détriment des travailleurs et des entreprises locales. Tout au long de ces dix dernières années, les contrôles se sont étendus et intensifiés dans la plupart des cantons. Les cas de sous-enchère salariale ont ainsi pu être

contenus, à défaut d'être totalement supprimés.

Jusqu'à présent, la législation européenne ne prévoyait pas, à notre connaissance, de dispositions particulières dans ce domaine. Le principe général de la libre circulation des personnes ne connaissait que peu ou pas de restrictions. Sinon celle d'une phase de transition de sept ans, instaurée en 2004, lorsque l'Union européenne a procédé à son élargissement à l'Est du continent. Cette période transitoire étant terminée, le nombre des travailleurs détachés a fortement augmenté ces deux dernières années. L'Union européenne en comptait officiellement l'année dernière quelque 1,5 million – peut-être le double en réalité.

Nouvelles règles du jeu

En décembre dernier, le Conseil des ministres est parvenu à se mettre d'accord sur de [nouvelles règles du jeu](#) qui semblent être proches de celles admises chez nous.

D'une part, les entreprises employant des travailleurs détachés devront appliquer les conditions de travail usuelles du pays où ces personnes exercent leurs activités – et non plus celles de leur pays d'origine. La mesure ne s'applique toutefois que dans les métiers du bâtiment. Compte tenu des intérêts très divergents entre les différents pays de l'Union européenne, il n'est pas acquis que la mesure sera étendue ultérieurement aux autres métiers qui

connaissent également des situations de sous-enchère salariale et de concurrence déloyale.

D'autre part, à l'instar de ce qui a été récemment admis en Suisse, les entreprises qui font appel à des sous-traitants seront également responsables du respect de l'application des conditions usuelles de travail, et ne pourront donc plus invoquer le fait que les problèmes éventuels de sous-enchère ne les concernent pas.

La décision européenne symbolise bien le décalage qui peut exister entre l'acceptation d'un principe (la libre circulation des personnes) et sa mise en œuvre qui nécessite des mesures d'accompagnement – comme nous les avons appelées chez nous.

La décision européenne devrait aussi se traduire par une adaptation des appréciations de la Cour européenne de justice qui s'était prononcée jusqu'à présent en faveur de l'application des usages du pays d'origine et non de celles du pays dans lequel les travaux sont effectués. Si l'évolution se fait effectivement dans ce sens, les différences d'application dans le domaine de la libre circulation des personnes devraient se réduire entre l'Union européenne et la Suisse.

Écarts salariaux substantiels

Indépendamment des cas trop nombreux et trop fréquents où

des employeurs organisent sur des bases quasi industrielles l'exploitation de travailleurs détachés, il est évident que les pays ayant des niveaux de rémunération supérieurs exercent une forte attractivité sur les personnes vivant dans des économies moins développées. Les écarts salariaux sont substantiels au sein de l'Union européenne, et aussi avec notre pays.

Pour fixer les ordres de grandeur, on peut se référer à une étude de l'Office fédéral de la statistique intitulée [Le marché du travail en comparaison internationale](#). Le document date certes de 2008, mais il est très probable que les informations qu'il fournit, compte tenu de la crise financière qui a débuté à la même époque, restent valables, du moins dans les grandes lignes.

Le salaire annuel moyen du personnel pour les secteurs secondaire et tertiaire s'établissait en Suisse, en chiffre rond, à 46'000 euros de 2006. Il était 21 fois supérieur à celui de la Bulgarie, 12 fois à celui de la Roumanie, 5,8 fois à celui de la Hongrie et de la Pologne, 5,5 fois à celui de la République tchèque, 3 fois à celui du Portugal, et encore plus du double de celui de l'Italie et de l'Espagne.

Eu égard au fait que le pouvoir d'achat effectif diffère sensiblement d'un pays à l'autre, les statisticiens établissent également la même comparaison sur la base des parités de pouvoir d'achat

(appelé aussi pouvoir d'achat standard). Dans ce cas, les écarts diminuent nettement. Le salaire moyen helvétique n'est plus que 7 fois supérieur à celui de la Bulgarie, 5,3 fois à celui de la Roumanie, 2,6 fois à celui de la Hongrie et de la Pologne, 2 fois à celui du Portugal et 1,6 fois à celui de l'Italie et de l'Espagne.

Tourisme social

Aussi utiles que soient les données établies sur la base des parités de pouvoir d'achat pour comparer les différences de niveau de vie des populations, il est normal que les travailleurs migrants s'intéressent principalement aux rémunérations nominales.

Il est donc tout à fait logique que la libre circulation des personnes entraîne des flux migratoires d'est en ouest, et également du sud vers le nord. Cadenasser les frontières, comme le propose l'initiative de l'UDC sur l'immigration dite de masse, ne changerait rien à ces réalités, et aurait plutôt pour conséquence de favoriser l'économie souterraine - avec tous les effets négatifs qui en découleraient en matière d'impôts, de cotisations sociales et de concurrence déloyale.

Dans un registre proche, on peut aussi évoquer les [précisions](#) apportées récemment par le commissaire européen aux affaires sociales. Contrairement aux affirmations

faites par des dirigeants politiques dans différents pays, la législation européenne concernant la libre circulation des personnes ne comporte aucune clause autorisant les personnes migrantes à bénéficier d'aides sociales, en particulier lorsqu'elles n'ont pas d'emploi. Ce sont les législations nationales qui sont applicables, lesquelles peuvent être plus ou moins généreuses - ou plus ou moins restrictives.

Cette thématique a aussi été évoquée chez nous ces dernières semaines. Les précisions fournies, même si elles n'étaient pas destinées à notre pays, n'en sont pas moins utiles pour sortir d'un registre excessivement émotionnel.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Les fenêtres ne peuvent pas être à la fois ouvertes et fermées!

<http://www.rts.ch/info/suisse/5568071-l-initiative-contre-l-immigration-de-masse-gagne-du-terrain.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19700607/can220.html>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/lexikon/lex/0.Document.88344.xls>

<http://www.domainepublic.ch/pages/2017>

Le chemin pavé d'obstacles du tournant énergétique

<http://www.domainepublic.ch/articles/22740>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wissen/technik/Am-teuersten-duerften-Atomkraftwerke-sein/story/12550916>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wissen/technik/Jetzt-zaehlen-nur-noch-erneuerbare-Energien-/story/11532864>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22962>

Imposition des entreprises: des décisions difficiles

<http://www.efd.admin.ch/themen/steuern/02720/index.html?lang=fr>

Libre circulation des personnes et «dumping» salarial

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-1138_fr.htm

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/publ.Document.112671.pdf>

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-9_fr.htm